Accusé de réception en préfecture
001-210103644-20241119-D01364-2024-066-DE
Date de télétransmission : 23/11/2024
Date de réception préfecture : 23/11/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

D 01364-2024-066

Séance du 19 novembre 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE
ET LE DIX-NEUF NOVEMBRE À 20 HEURES 30,
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2024.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusées : GINAS Frédérique (pouvoir à COURTOIS Sandrine),
PERTUIZET Anaïs (pouvoir à SYLÉNÉ Florine).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : VÉLON Guillaume.

OBJET : Bulletin municipal 2024.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication informe du lancement de la conception et de la réalisation du bulletin municipal 2024 qui sera édité courant janvier 2025.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication indique que des devis ont été demandés aux mêmes conditions que l'année dernière, pour 420 exemplaires du bulletin municipal de 40 pages avec un format d'impression portrait et qu'une seule entreprise « APOSTROPHE » a répondu à la demande.

Mme l'Adjointe déléguée à la communication présente à l'Assemblée le devis proposé par l'entreprise « APOSTROPHE » pour l'impression du bulletin municipal 2024. Elle fait remarquer une légère augmentation du tarif par rapport à 2023.

Accusé de réception en préfecture
001-210103644-20241119-D01364-2024-066-DE
Date de télétransmission : 23/11/2024
Date de réception préfecture : 23/11/2024

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER le choix de l'entreprise « APOSTROPHE » pour la création d'un fichier numérique, la mise en page et l'impression du bulletin municipal 2024 de 40 pages au format A4 portrait fermé sur papier 135g couché brillant, en 420 exemplaires, pour un montant TTC de 1 935 € ;

AUTORISER M. le Maire à signer le bon de commande ;

PRÉCISER que les crédits seront inscrits au BP 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le choix de l'entreprise « APOSTROPHE » pour la création d'un fichier numérique, la mise en page et l'impression du bulletin municipal 2024 de 40 pages au format A4 portrait fermé sur papier 135g couché brillant, en 420 exemplaires, pour un montant TTC de 1 935 € ;

AUTORISE M. le Maire à signer le bon de commande ;

PRÉCISE que les crédits seront inscrits au BP 2025.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 19 novembre 2024

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du